

«Corps helvétique» ou république-unie ?

Voilà deux ans qu'Infra, la Fédération des Entreprises Suisses de Travaux publics, existe. Le temps de réaliser à quel point le regroupement des forces liées à la construction des infrastructures était judicieux.

Si mon activité de président a été passionnante, avec foule de contacts enrichissants, elle m'a également permis d'observer certains facteurs entravant le processus de développement des infrastructures. Je pense tout particulièrement au fédéralisme exacerbé qui influe si fortement sur les décideurs et s'oppose de manière incessante à la normalisation des procédures, pénalisant ainsi le marché et entravant la mobilité des entreprises.

Pour ne citer que quelques exemples:

- *L'obstruction des cantons à la révision de la Loi sur les marchés publics de 1994, réclamée pourtant par l'ensemble des intéressés;*
- *le maintien de multiples normes régionales pour cuber les bâtiments ou mesurer les densités de construction, qui a d'ailleurs donné lieu à une intervention parlementaire musclée du Conseiller national Philipp Müller;*
- *l'opposition rencontrée par le Conseil fédéral lors de la révision de la Loi sur le marché intérieur, le principe de la souveraineté des cantons imposant systématiquement des restrictions à la liberté économique;*
- *la difficulté pour les multiples intervenants – Confédération, cantons et régies fédérales – de planifier de manière cohérente la construction et le financement des infrastructures et, à fortiori, d'en fixer les priorités, chacun ayant tendance à privilégier ses propres projets;*
- *une dégradation qualitative des dossiers de soumissions et des procédures d'adjudication chez certains maîtres d'ouvrages, qui trahit les carences de mandataires trop souvent choisis sur des critères d'appartenance régionale plutôt que sur de réelles compétences;*
- *les récentes tribulations du concordat HarmoS sur la scolarisation obligatoire, pourtant*



essentiel si l'on veut assurer une formation de qualité généralisée

et j'en passe.

Sans vouloir tirer de parallèle, je ne puis m'empêcher de penser au «Corps helvétique» du XVIII^e siècle et ses 13 cantons qui, après s'être fait imposer la Constitution de 1798, l'Acte de Médiation de 1803, puis le Pacte de 1815, élaborèrent enfin en toute indépendance la Constitution de 1848 prévoyant spécifiquement... «l'abolition des douanes intérieures»!

La SSE – Société Suisse des Entrepreneurs – l'a bien compris, elle qui a réformé ses structures en regroupant la trentaine de sections locales en 7 régions, chaque section restant autonome pour assurer son activité au niveau cantonal. Un vrai succès d'efficacité. La Romandie, qui représente la plus forte des régions, vient d'ailleurs de décider le renforcement de son organisation centrale en lui donnant plus de moyens et de compétences.

Alors, réfléchissons bien car, face aux nouveaux défis de la mondialisation, amplifiés encore par la crise profonde que nous vivons, il faudra choisir: le Corps helvétique du XVIII^e ou une république-unie du XXI^e, forte de ses différences et capable de s'exprimer d'une seule voix!

Michel Buro

Président de la Fédération des Entreprises Suisses de Travaux publics